



Département des sciences juridiques
Faculté de science politique et de droit
Université du Québec à Montréal

Demande de différé un examen ou la remise d'un travail

(voir conditions au verso)

Nom de l'étudiant :

Code permanent :

Programme :

Téléphone :

Courriel :

Session:

La réponse est transmise à l'étudiant et à la direction par courriel

SIGLE ET GROUPE-COURS	NOM DE L'ENSEIGNANT	INTRA	FINAL	TRAVAIL-MAISON

Expliquer les raisons de votre demande et joindre les pièces justificatives :

Signature de l'étudiant :

Date :

1. HOSPITALISATION

un billet médical comprenant le nom et le numéro de pratique du médecin ainsi que la signature du médecin traitant (une attestation de présence à la clinique n'est pas un certificat médical).

2. DÉCÈS D'UN PROCHE (EXEMPLE : CONJOINT, ENFANT, PARENT, FRÈRE ET SŒUR)

Une preuve de décès (certificat de décès, attestation du salon funéraire, nécrologie sur internet ou dans les journaux.

3. ACCIDENT

un rapport officiel de l'accident.

Toutes les demandes sont déposées auprès des enseignants concernés. Le fait de déposer une demande ne signifie pas automatiquement qu'elle sera autorisée. Il est de la responsabilité de l'enseignant de juger la pertinence de la demande et d'octroyer ou non soit un examen différé ou un délai de remise. En cas de litige, la direction du département prendra la décision.

L'absence à un examen différé autorisé sera considérée comme un échec.